

Description

[0001] L'invention concerne un boîtier, du type boîtier de maquillage, comportant au moins deux parties articulées l'une sur l'autre autour d'un axe de pivot. L'invention concerne, en particulier, un boîtier comportant un fond définissant un ou plusieurs réceptacles pour un ou plusieurs produits et un couvercle articulé sur le fond. A titre d'indication, de tels boîtiers sont particulièrement adaptés pour certains produits cosmétiques, notamment des produits délitables, comme les produits de maquillage tels que les fonds de teint, les fards à paupières, les compositions de mascara, présentés sous forme de poudres compactées, de pâtes coulées, etc..

[0002] Dans ce type de boîtier, généralement, un logement est déposé en regard du réceptacle de produit, et dans lequel est disposé un ou plusieurs applicateurs amovibles dont l'utilisateur se sert pour prélever une dose de produit, avant de l'appliquer, par transfert, à l'endroit souhaité. Généralement, un tel applicateur comprend un organe d'application tel qu'une touffe de fibres, un embout en mousse ou en matériau tissé ou non tissé, éventuellement couvert d'un flochage.

[0003] Un tel boîtier de maquillage est décrit, par exemple dans le document FR-A-2 584 582. Les boîtiers de maquillage décrits dans ce document présentent un inconvénient majeur, lié au fait que, après utilisation, l'utilisatrice peut oublier de remettre l'applicateur à l'intérieur du boîtier. Ainsi, lors de l'utilisation suivante, elle ne dispose plus d'aucun moyen pour permettre l'application du produit.

[0004] Un autre inconvénient de ce type de boîtier réside dans le fait que l'intérieur du boîtier, notamment le logement dans lequel l'applicateur est remis après l'opération de maquillage, se trouve sali par des résidus de produit se détachant de l'applicateur pendant le transport, ce qui, d'une part est inesthétique, et d'autre part, lorsque plusieurs produits de différentes couleurs sont logés dans le boîtier l'un des produits de maquillage d'une couleur donnée risque d'être souillé par les résidus d'un produit d'une autre couleur.

[0005] En outre, pendant le transport du boîtier, lorsqu'un applicateur se trouve dans son logement sans dispositif assurant son calage, un bruit désagréable peut se faire entendre.

[0006] Par ailleurs, par le document EP-A-0 261 750, on connaît un boîtier de maquillage dans lequel est aménagé un logement s'ouvrant vers l'extérieur, destiné à loger un applicateur comportant un organe de préhension émergeant du boîtier. Cet organe de préhension présente une forme plate. En position fermée du boîtier, cet applicateur est disposé entre le fond et le couvercle de sorte que, pour ouvrir le boîtier, l'utilisateur doit appliquer une torsion à l'élément de préhension, afin d'écarter le fond et le couvercle.

[0007] Le boîtier selon EP-A-0 261 750 cependant présente les mêmes inconvénients que le boîtier selon FR-A-2 584 582.

[0008] Le document, GB-A-2 139 886 décrit un boîtier en deux parties, En effet, une première partie du boîtier comporte un fond, pourvu d'un logement pour un produit, la totalité de ce fond étant fermée par un couvercle pivotant. Le boîtier est agencé, de sorte qu'un élément de préhension pourvu d'un organe d'application, puisse être superposé au-dessus du couvercle pivotant, et immobilisé, lorsque le couvercle se trouve en position de fermeture. Cet agencement, en aucun cas, ne réduit, ni n'évite le risque de perte de l'applicateur.

[0009] Aussi, est-ce un des objets de la présente invention que de fournir un boîtier, du type boîtier à maquillage, ne présentant pas les inconvénients des boîtiers conventionnels mentionnés ci-dessus, notamment en ce qui concerne la perte de l'applicateur et la salissure de l'intérieur du boîtier.

[0010] D'autres objets de l'invention apparaîtront de manière détaillée à la lecture de la description qui va suivre.

[0011] C'est en particulier un des objets de l'invention que de fournir un boîtier, notamment un boîtier de maquillage destiné à contenir au moins un produit (P), comportant un fond, un couvercle monté pivotant sur le fond autour d'un axe d'articulation, et un élément d'application, pour l'application dudit (ou desdits) produit(s) sur un support, ledit élément d'application étant constitué d'un organe d'application solidaire d'un organe de préhension. Selon l'invention, le couvercle est constitué de deux portions, une première portion articulée avec le fond et une seconde portion, montée de manière amovible sur ladite première portion, ladite première portion étant telle qu'en position fermée du couvercle, elle ne recouvre qu'une partie dudit fond, ladite seconde portion étant formée, au moins partiellement, par ledit organe de préhension. Ainsi, la seconde portion recouvre une partie du fond non couverte par la première portion. L'élément d'application pouvant être rendue solidaire de la première portion, de manière à participer à la fermeture du boîtier, les risques de ne pas repositionner l'élément d'application à l'intérieur du boîtier, après utilisation, sont réduits de manière sensible.

[0012] Selon une forme de réalisation préférée, le fond du boîtier définit un premier logement destiné à recevoir un ou plusieurs produits, présentés sous forme d'une poudre compactée ou d'une pâte, ce logement étant situé, en position fermée du boîtier, en regard de l'organe de préhension. Ainsi, en position fermée du boîtier, le produit se trouve protégé par l'organe de préhension qui se place au-dessus du produit.

[0013] Afin de permettre à l'utilisateur de suivre l'opération de maquillage, avantageusement, la première portion du couvercle définit un second logement dans lequel est disposé un miroir.

[0014] Avantageusement, la seconde portion amovible du boîtier, au moins partiellement, est transparente, de manière à visualiser, en position fermée du boîtier, le produit. Dans ce cas, ladite seconde portion peut être conformée en forme de loupe présentant un structure

convexe, permettant de mieux mettre en valeur la teinte du produit ou sa texture. Alternativement, la loupe peut présenter une structure concave, permettant de devenir un miroir agrandissant lorsqu'il est placé devant le miroir de la première portion du couvercle. Ainsi, lors de l'opération de maquillage, il est possible de mieux visualiser des détails du maquillage obtenu.

[0015] Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, le fond du boîtier comporte des moyens aptes à verrouiller, en position fermée du boîtier, l'élément d'application sur ladite première portion. A cet effet le fond peut comporter un rebord se plaçant, après fermeture du boîtier, derrière l'organe de préhension pour empêcher la sortie accidentelle de l'élément d'application.

[0016] Avantageusement, pour fixer l'élément d'application sur la première portion du couvercle, ladite première portion est pourvue d'un logement apte à recevoir ledit organe d'application, à la manière d'un tiroir. Dans certains, cas il peut être avantageux de prévoir sur la seconde portion du couvercle des moyens pour le montage amovible de l'élément d'application sur ladite première portion. Ceci est notamment le cas, lorsque le rebord précité n'est pas réalisé. A cet effet, avantageusement, on prévoit sur une paroi interne du logement des moyens d'encliquetage coopérant avec des moyens d'encliquetage complémentaires portés par l'organe de préhension, par exemple un système à bourrelet/gorge.

[0017] Par cette disposition, le logement comporte une cavité apte à recevoir, l'organe d'application. Ainsi, lorsque des résidus de produit se détachent de l'organe d'application, ces derniers restent dans la cavité et ne risquent pas de salir les parties visibles du boîtier et/ou le(s) produit(s).

[0018] Pour assurer une fermeture fiable du boîtier, notamment pendant le transport, le fond peut comporter des moyens de verrouillage/ouverture, aptes à coopérer, en position fermée du boîtier, avec un moyen complémentaire de verrouillage/ouverture porté par ledit élément d'application.

[0019] Selon une forme de réalisation préférée de l'invention, l'organe de préhension s'étend sensiblement sur toute la largeur du boîtier. Ceci permet de disposer d'un applicateur dont la prise en main est particulièrement aisée, permettant, en outre, également, une manipulation aisée du boîtier lors de l'ouverture.

[0020] Avantageusement, l'organe d'application fixé sur l'organe de préhension est un pinceau constitué d'une touffe de poils, une houppette en matériau tissé ou non tissé, un embout en élastomère ou en mousse, pourvu ou non d'un flochage. L'organe d'application peut présenter, également une forme circulaire, par exemple sous forme d'un disque souple, monté libre en rotation sur l'organe de préhension.

[0021] Par les dispositions décrites ci-dessus, pendant la période de stockage, l'invention permet d'immobiliser l'organe d'application dans son logement de façon étanche, à l'abri de l'air ambiant. Ainsi, la contamination de l'organe d'application et/ou son salissement

peuvent être réduits au maximum. Aussi, l'organe d'application se trouve convenablement protégé mécaniquement, ce qui est important, lorsqu'il s'agit d'un pinceau fragile, constitué par exemple d'une touffe de fibres de faible diamètre (environ 3 à 8/100^{ème} de mm), notamment de fibres d'origine naturelle.

[0022] Le boîtier qui vient d'être décrit est utilisable, en particulier, pour le conditionnement d'un fard, d'un fond de teint, d'une ombre à paupières ou d'une composition de mascara.

[0023] Pour mieux faire comprendre l'objet de l'invention, on va en décrire, maintenant, à titre d'exemples purement illustratifs et nullement limitatifs, plusieurs modes de réalisation représentés sur les dessins annexés.

[0024] Sur ces dessins :

- la figure 1 représente une vue en perspective d'un boîtier conforme à l'invention, montré en position fermé ;
- la figure 2 représente une vue en perspective du boîtier de la figure 1 en position ouverte ;
- les figures 3 et 4 représentent une coupe partielle selon la ligne III-III de la figure 2, illustrant le boîtier en cours d'ouverture ;
- les figures 5 à 13 montrent différents types d'applicateurs pouvant être associés au boîtier de l'invention.

[0025] Aussi, comme visible sur les figures 1 et 2, un boîtier conforme à la présente invention est désigné dans son ensemble par la référence 1, de forme générale parallélépipédique. Comme on verra par la suite, la surface supérieure du boîtier est légèrement bombée. Ce boîtier comporte un fond rectangulaire 2, sur lequel est articulé un couvercle 4, pivotant autour d'un axe X. Une portion du fond 2, adjacente à l'axe d'articulation X est formée par une première portion 2a d'épaisseur moins importante que le reste du fond 2. Dans la seconde portion 2b, de plus grande épaisseur, est ménagé un premier logement 3, apte à recevoir un bloc de produit P délitale.

[0026] Comme visible plus en détail sur les figures 3 et 4, avantageusement, le produit P est conditionné dans une coupelle métallique 3a dans laquelle le produit peut être déposé de manière habituelle, soit par coulage suivi de solidification, soit par compactage.

[0027] Comme illustré sur les figures 1 et 2, le couvercle est composé de deux portions, une première portion 12 articulée avec le fond 2, et une seconde portion 10 amovible encliquetée sur ladite première portion 12 et alignée avec celle-ci. La seconde portion 10 forme, d'une part, un organe de préhension pour un élément d'application 6. D'autre part, dans l'exemple considéré, la seconde portion sert également à protéger le produit P, en position de fermeture du boîtier. L'élément d'appli-

cation 6 comporte un organe d'application 8, destiné au prélèvement et à l'application sur la peau d'une dose de produit P, prélevée dans le logement 3 par frottement sur la surface de produit. A cet effet, l'organe d'application 8 est constitué d'un embout en mousse à cellules semi-ouvertes, fixé sur l'élément de préhension 10 par l'intermédiaire d'un élément support 7, venu de moulage avec l'organe de préhension. La fixation de l'organe d'application 8 sur l'élément support 7 peut être effectuée par collage, soudage, emboîtement ou tout autre moyen approprié.

[0028] La première portion 12 comporte une face interne, venant en regard de la première portion 2a du fond en position fermée du boîtier, et dans laquelle est ménagé un second logement 22 de forme sensiblement rectangulaire, recevant un miroir 24 permettant à l'utilisateur de suivre l'opération de maquillage. Ce miroir est fixé dans le logement 22, par exemple par collage.

[0029] Comme illustré sur les figures 1 et 2, la première portion 12 du couvercle présente une épaisseur relativement importante. En effet, cette première portion définit un troisième logement 26, s'ouvrant sur une petite face 12a située du côté opposé à l'axe X. Le logement 26 définit une ouverture rectangulaire 26a, dont la forme correspond sensiblement à la section du support 7, mesurée à sa base solidaire de la seconde portion 10. Généralement, la forme de l'ouverture 26a est adaptée à la forme de la section du support 7 portant l'organe d'application 8.

[0030] Par cette disposition, il est possible de loger entièrement l'organe d'application 8 avec le support 7 dans le logement 26, à la manière d'un tiroir. Ainsi, l'organe d'application 8 se trouve mécaniquement protégé à l'intérieur. De plus, le dessèchement du produit P, ainsi que la dispersion de résidus de produit à l'intérieur du boîtier sont empêchés.

[0031] Après avoir effectué un maquillage, l'utilisateur loge l'organe d'application 8 dans le logement 26 en prenant soin d'introduire correctement le support 7. A ce moment, le couvercle 4 est formé en entier, et peut être rabattu sur le fond 2. La position de fermeture obtenue du boîtier est illustrée sur la figure 1. On voit que la première portion 12 se positionne sur la première portion 2a du fond, la seconde portion 10 se plaçant au-dessus de la seconde portion 2b, de manière à recouvrir le logement 3 de produit. Sans la seconde portion 10, le couvercle 4 n'est pas complet, et, par conséquent, le fond 2 du boîtier ne peut pas être fermé en totalité. Dans ce cas, le produit P n'est pas protégé. Ainsi, l'utilisateur se rend compte rapidement, qu'il est nécessaire de mettre en place l'organe d'application 8, pour obtenir une fermeture correcte du boîtier.

[0032] Sur la figure 2, on voit que le fond, du côté opposé à l'axe X, comporte un rebord 14 s'étendant sur toute la hauteur du boîtier (en position fermée), ce rebord étant situé en regard de l'extrémité libre de l'organe de préhension. Dans la position fermée, ce rebord 14 empêche ainsi la sortie accidentelle de l'applicateur 6 de

son logement. Pour faciliter l'ouverture du boîtier, le rebord 14 définit une patte pivotante 16, séparée du reste du rebord par deux fentes parallèles 14a et 14b et située sensiblement dans la partie centrale du rebord 14. Notamment sur les figures 3 et 4, on voit que la patte pivotante 16 est articulée avec le fond 2 au moyen d'une portion amincie 16a. Sur la paroi latérale interne 16b de la patte pivotante 16 est ménagé un évidement 16c, permettant l'encliquetage d'un ergot de fermeture 18, situé sur la paroi 10a de l'organe de préhension, l'ergot se logeant dans ledit évidement 16c quand le boîtier est fermé. Il est à noter que la face inférieure 18a de l'ergot 18 est chanfreinée.

[0033] Pour ouvrir le boîtier, l'utilisateur appuie sur la partie inférieure de la patte pivotante 16 dans la direction de la flèche F, ce qui provoque le désengagement de l'ergot 18 de l'évidement 16c (figure 3). Par pivotement autour de l'axe X, le couvercle 4 peut alors être écarté du fond et placé dans la position montrée sur la figure 2. Dans cette position, l'applicateur 6 peut être retiré de la première portion du couvercle par simple traction, et être utilisé au maquillage.

[0034] Après utilisation, l'applicateur est logé dans le logement 26, comme décrit précédemment, et le boîtier est fermé par pivotement en direction du fond. Lorsque l'ergot 18 vient en appui contre le bord supérieur de la patte pivotante 16, le chanfrein 18a provoque un léger écartement élastique de la patte 16 de la paroi interne 16b du rebord 16, pour laisser passer l'ergot. Cet ergot 18 se loge ensuite dans l'évidement 16c, car la paroi interne 16b revient, par élasticité, dans la position initiale, et le boîtier est verrouillé de nouveau.

[0035] Selon un aspect intéressant de l'invention, l'organe de préhension est réalisé en un matériau transparent, tel que les PVC ou les verres acryliques et styréniques. Ainsi, dans la position fermée du boîtier telle que montrée sur la figure 1, le produit peut être visualisé. De cette façon, l'utilisateur peut choisir, sur un rayon d'exposition des lieux de vente, d'un seul coup d'oeil la nuance de produit qui lui convient. Lorsque la surface supérieure 20 de l'organe de préhension est bombée, voire convexe, on obtient un effet de loupe, permettant de mieux mettre en valeur la structure superficielle du produit.

[0036] Il est possible, également, de réaliser une structure concave de l'organe de préhension. Dans ce cas, lorsque l'organe de préhension est placé directement devant le miroir, on obtient un miroir agrandissant permettant de mieux observer les détails du maquillage en cours de réalisation.

[0037] Les figures 5 à 13 illustrent plusieurs modes de réalisation d'organes d'application 8 qui peuvent faire partie de l'applicateur 6.

[0038] Sur la figure 5, on a représenté un élément d'application 6a comportant, comme organe d'application 8a, une touffe de poils 9 arrangés pour constituer un pinceau plat, dont une première extrémité est fixée dans un support rectangulaire 7, et dont l'extrémité libre

8a est bombée. Les poils sont, selon l'exemple de réalisation considéré, des poils d'origine animale, d'une longueur d'environ 25 mm à 30 mm. Le support 7 comporte un bourrelet périphérique 28, destiné à venir en appui contre la paroi interne du logement 26, isolant ainsi, de façon étanche, l'intérieur du logement 26 de l'extérieur. Par cette disposition, pendant le transport, les résidus de produit restent enfermés dans le logement. De plus, de cette manière, on évite le dessèchement du produit resté sur l'organe d'application. Un tel applicateur est particulièrement adapté pour l'application d'un 'blush' sur les joues.

[0039] La figure 6 montre un élément d'application 6b muni d'un organe d'application 8b sensiblement de forme semi-circulaire. L'élément d'application 6b comporte un support 7 sur lequel est fixé l'organe d'application, par exemple par collage. L'organe d'application 8b est réalisé en mousse élastomérique dont la surface apparente comporte un revêtement de flocage. Un tel élément d'application est utilisable, notamment, pour l'application d'un fond de teint ou d'un fard à joues.

[0040] La figure 7 illustre un élément d'application 6c muni d'un organe d'application 8c de forme circulaire. Le support 7 comporte deux branches parallèles 7a, s'étendant dans l'axe de l'élément d'application, les extrémités libres des branches étant reliées par un arbre 7b, sur lequel est fixé, libre en rotation l'organe d'application 8c. Cet organe d'application 8c est constitué d'une multitude de poils s'étendant radialement vers l'extérieur. Avantageusement les poils présentent une longueur d'environ 15 mm et un diamètre d'environ 4/100^{ème} de mm à 10/100^{ème} de mm. Ces poils sont généralement d'origine naturelle ou synthétique. Un tel élément d'application est particulièrement utilisable pour l'application d'une poudre libre sur le visage.

[0041] La figure 8 représente un élément d'application 6d qui présente sensiblement la même structure que l'élément d'application 6c de la figure 7, à l'exception près que l'organe d'application 8d est constitué d'un disque en mousse élastomérique à cellules semi-ouvertes. Avantageusement, ce disque présente un diamètre d'environ 20 mm à environ 35 mm.

[0042] Cet élément d'application est particulièrement adapté pour le maquillage de paupières. Lorsqu'il est associé à un boîtier de maquillage comportant plusieurs produits de nuance différente. L'utilisateur peut réserver à chaque nuance un secteur angulaire différent du disque, évitant ainsi de mélanger les différentes nuances sur l'organe d'application.

[0043] La figure 9 représente un élément d'application 6e comportant un organe d'application 8e ayant la forme d'une boucle en forme de "U". Les extrémités libres de la boucle sont fixées sur deux extrémités opposées du support 7, par exemple par collage ou serrage. La boucle est constituée d'une âme formée par deux fils métalliques torsadés serrant entre eux une multitude de fines fibres, à la manière d'un goupillon. Un tel élément d'application est utilisable, notamment pour le maquilla-

ge des cils. A cet effet, la forme de la boucle peut être adaptée à la forme de l'implantation des cils.

[0044] L'élément d'application 6f montré sur la figure 10, comporte un support allongé 7, pourvu de deux rangées de perçages, dans chaque perçage étant implantée une touffe de poils. Ces rangées de poils peuvent être rectilignes. Dans ce cas, en association avec des poils relativement flexibles, par exemple des poils en Nylon de diamètre d'environ 3/100^{ème} de mm à environ 6/100^{ème} de mm, on obtient un applicateur pour une poudre de maquillage. Alternativement, lorsque les touffes de poils sont disposées en ligne courbe, en combinaison avec des poils plus rigides, comme des poils de diamètre de 7/100^{ème} de mm à 13/100^{ème} de mm, on obtient un applicateur de mascara pour le maquillage des cils. Dans ce cas, il est avantageux de couper les extrémités libres des poils pour conférer à l'organe d'application une forme concave.

[0045] La figure 11 montre un élément d'application 8g destiné à l'application d'un produit de maquillage sur les paupières. Cet élément d'application comporte un support 7, pourvu en son centre, d'une tige 7a portant un embout d'application 8g allongé, ayant une forme de révolution. Cet embout est réalisé en une mousse élastomérique à cellules semi-ouvertes. Cet embout peut être pourvu d'un flocage. Il est bien entendu que la tige 7a peut être une tige télescopique, montée sur un ressort de manière à être escamotée dans l'organe de préhension, ou dans le logement correspondant du boîtier.

[0046] Les figures 12 et 13 illustrent un élément d'application 6h comportant un organe d'application 8h monté pivotant sur un support 7. L'organe d'application 8h comporte une tige 9 dont une première extrémité 9a reçoit un pivot 9b engagé entre deux branches 7a parallèles du support 7. La seconde extrémité 9c de la tige 9 est pourvue d'un flocage. En position de repos, la tige est repliée vers l'organe de préhension 10, comme illustré sur la figure 12. Pour positionner l'organe d'application en position d'utilisation, montrée sur la figure 13, la tige est pivotée d'environ 90°. Dans cette position, un maquillage aisé, du contour des yeux par exemple, peut être effectué.

[0047] Dans la description détaillée qui précède, il a été fait référence à des modes de réalisation particuliers de l'invention. Il est évident que des variantes peuvent y être apportées sans s'écarter de l'esprit de l'invention telle que revendiquée ci-après.

50 Revendications

1. Boîtier (1) destiné à contenir un produit (P) comportant un fond (2), un couvercle (4) monté pivotant sur le fond autour d'un axe (X) et un élément d'application (6), pour l'application dudit produit sur un support, ledit élément d'application étant constitué d'un organe d'application (8) solidaire d'un organe de préhension (10), caractérisé en ce que le couvercle

est constitué de deux portions, une première portion (12) articulée avec le fond (2) et une seconde portion, montée de manière amovible sur ladite première portion, ladite première portion étant telle qu'en position fermée du couvercle, elle ne recouvre qu'une partie (2a) dudit fond (2), ladite seconde portion étant formée, au moins partiellement, par ledit organe de préhension (10).

2. Boîtier selon la revendication 1, caractérisé en ce que le fond (2) définit un premier logement (3) destiné à recevoir le produit (P) présenté sous forme d'une poudre ou d'une pâte, ce logement étant situé, en position fermée du boîtier, en regard de l'organe de préhension (10). 10
3. Boîtier selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que le fond (2) comporte des moyens (14) aptes à verrouiller, en position fermée du boîtier, l'élément d'application (6) sur ladite première portion (12). 15
4. Boîtier selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le fond (2) comporte des moyens (16) de verrouillage/ouverture aptes à coopérer, en position fermée du boîtier, avec un moyen complémentaire (18) porté par ledit élément d'application (6). 20
5. Boîtier selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la seconde portion (10), au moins partiellement, est transparente, de manière à visualiser, en position fermée du boîtier, le produit (P). 25
6. Boîtier selon la revendication 5, caractérisé en ce que la seconde portion (10) comporte une zone (20) ayant la forme d'une loupe permettant de visualiser le produit (P). 30
7. Boîtier selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la première portion (12) du couvercle définit un second logement (22) dans lequel est disposé un miroir (24). 35
8. Boîtier selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que des moyens (7) sont prévus pour le montage amovible de l'élément d'application (6) sur ladite première portion. 40
9. Boîtier selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la première portion (12) du couvercle est pourvue d'un logement (26) apte à recevoir ledit organe d'application (8). 45
10. Boîtier selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'organe de préhension (10) s'étend sensiblement sur toute la largeur du boîtier. 50

11. Boîtier selon la revendication 9 ou 10, caractérisé en ce que logement (26) comporte des moyens d'encliquetage (28) coopérant avec des moyens d'encliquetage complémentaires portés par l'organe de préhension (10). 5

12. Boîtier selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'organe d'application (8, 8a-8h) est un pinceau, une houppette, un embout en élastomère, en mousse ou en matériau non tissé, pourvu ou non d'un flochage.

13. Boîtier selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'organe d'application (8c, 8d) est de forme circulaire, et est monté libre en rotation sur l'organe de préhension.

14. Utilisation d'un boîtier, selon l'une quelconque des revendications précédentes, pour le conditionnement d'un fard, d'un fond de teint, d'une ombre à paupières, d'une composition de mascara.

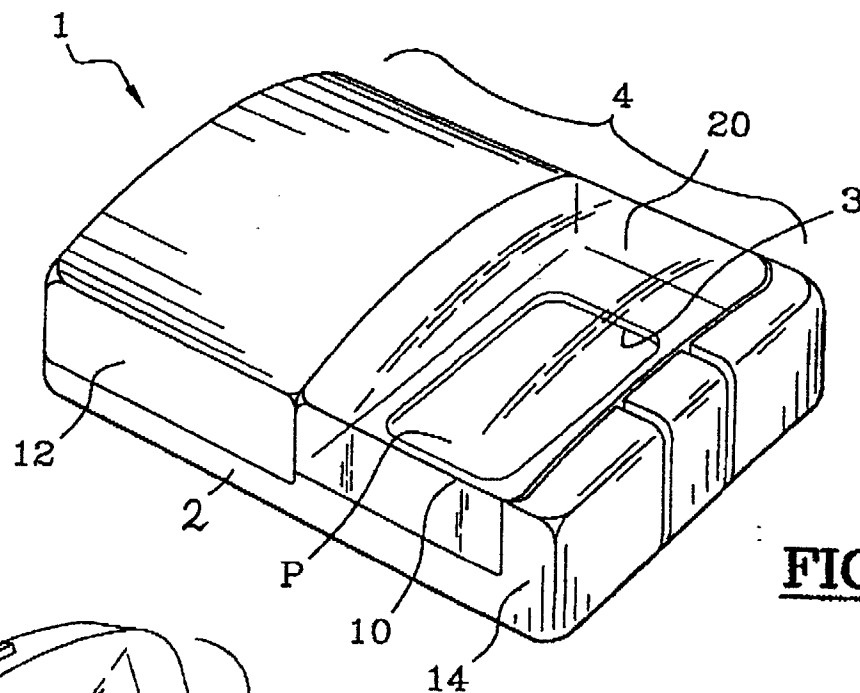


FIG.1

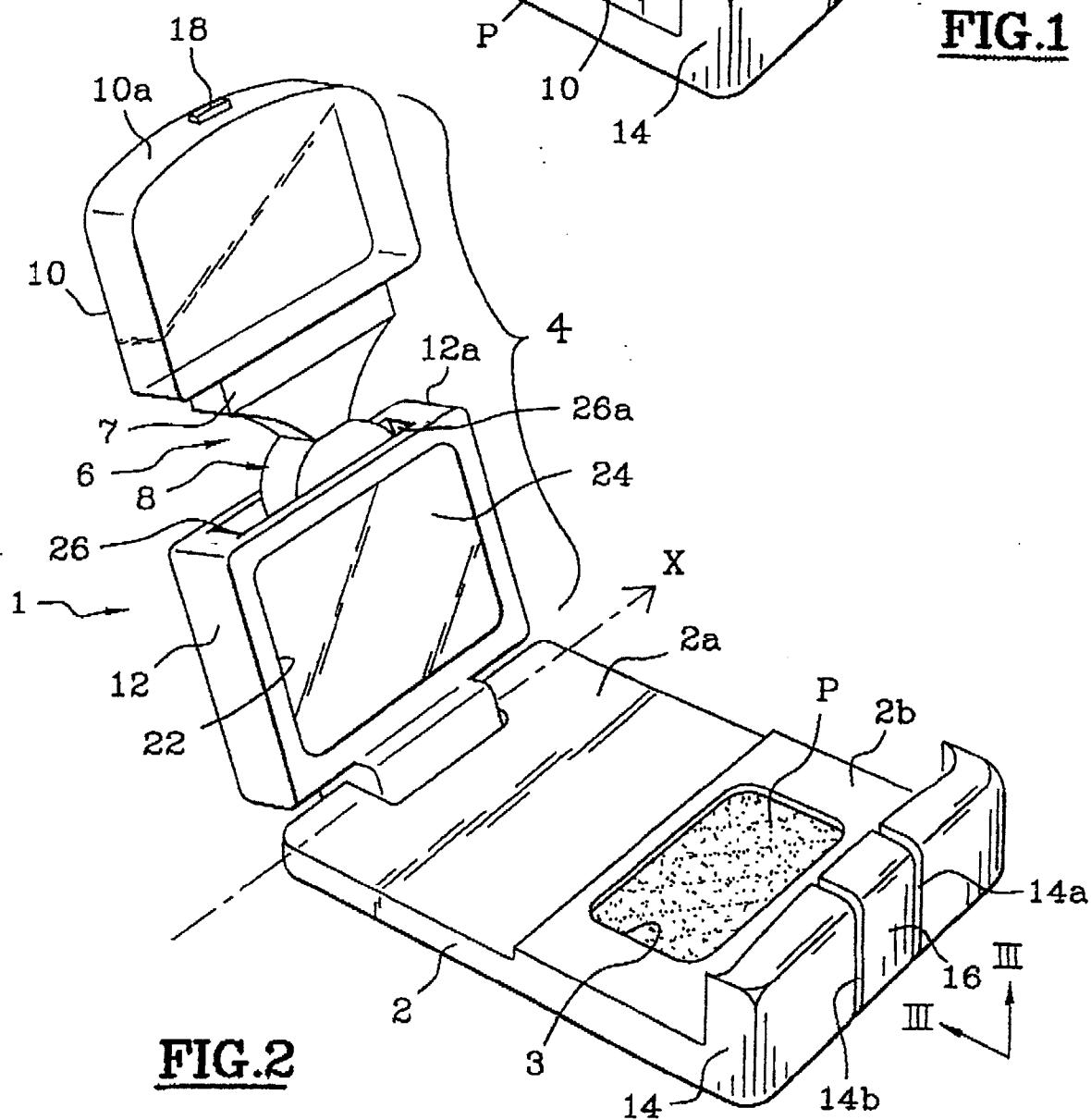


FIG.2

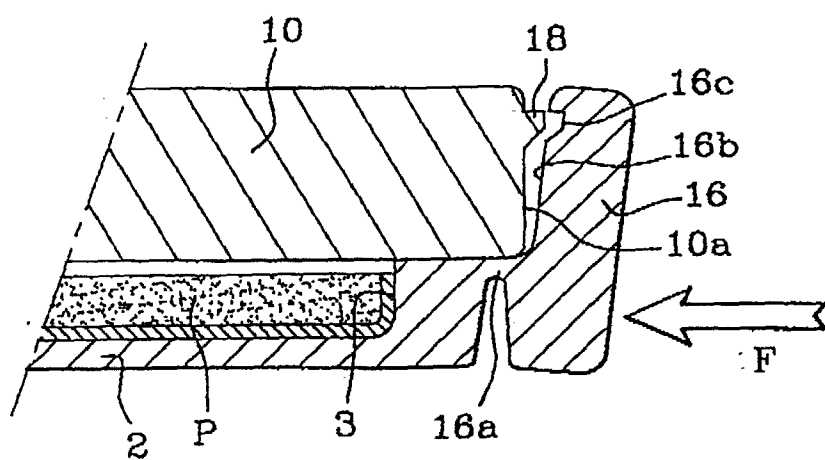


FIG.3

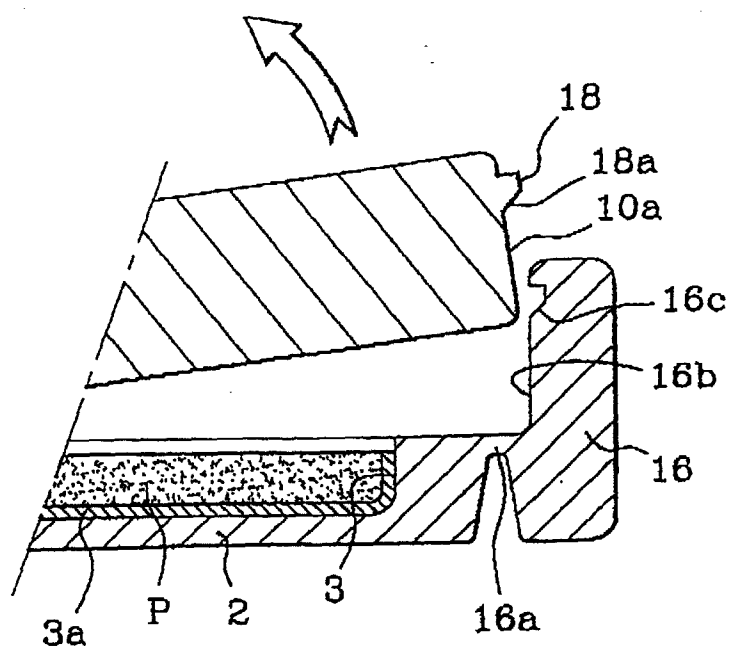


FIG.4

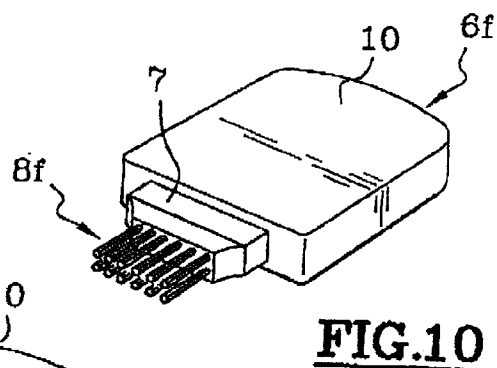
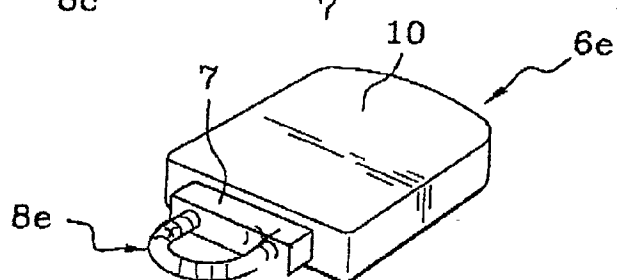
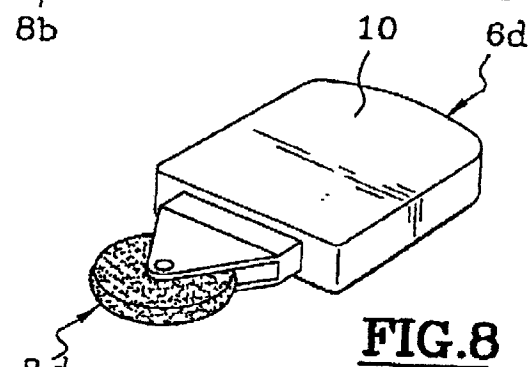
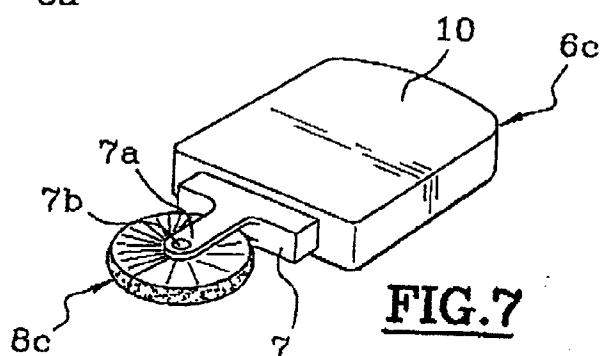
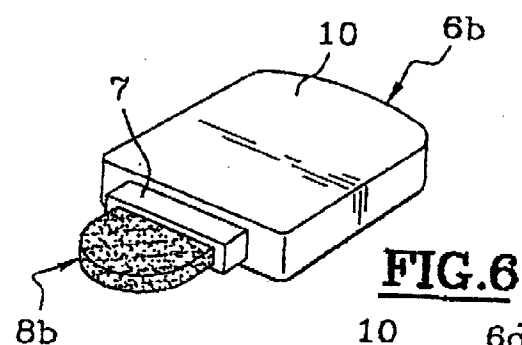
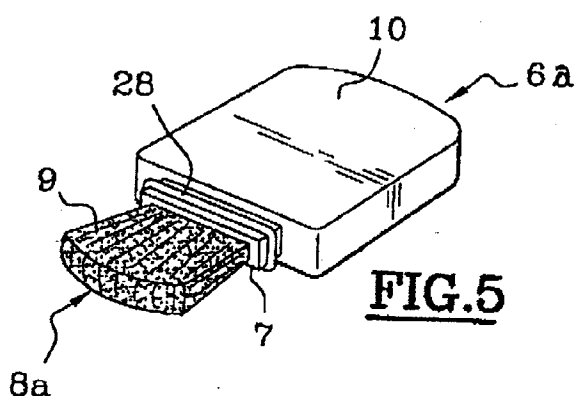
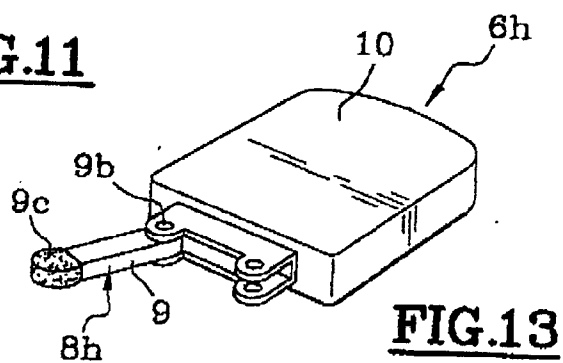
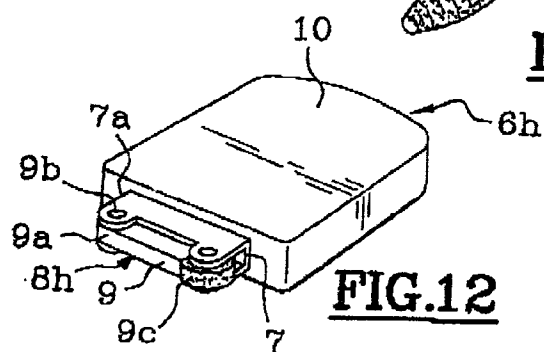
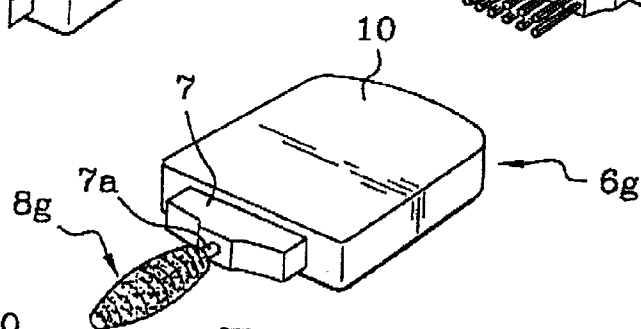


FIG. 9





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 99 40 1134

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
D,A	GB 2 139 886 A (REVLON INC) 21 novembre 1984 (1984-11-21) * page 1, ligne 88 - ligne 116; figures 1,2 *	1-4,7,8, 10,12,14	A45D33/00
D,A	EP 0 261 750 A (PFIZER INC) 30 mars 1988 (1988-03-30) * abrégé; figure *	1-4, 7-12,14	
A	FR 2 661 810 A (YOSHIDA INDUSTRY CO LTD) 15 novembre 1991 (1991-11-15) * abrégé; figures 1,2 *	1,3,4, 8-11	
A	US 5 107 984 A (H. WELSCHOFF) 28 avril 1992 (1992-04-28)		
A	US 3 760 820 A (D. SEIDLER) 25 septembre 1973 (1973-09-25)		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A45D B65D
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		2 septembre 1999	Schmitt, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 99 40 1134

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

02-09-1999

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 2139886 A	21-11-1984	US 4579133 A	01-04-1986
		AU 567158 B	12-11-1987
		AU 2683684 A	18-10-1984
		BE 899396 A	12-10-1984
		BR 8401746 A	20-11-1984
		CA 1240649 A	16-08-1988
		CH 663524 A	31-12-1987
		DE 3413485 A	15-11-1984
		DE 8411248 U	17-09-1987
		FR 2544180 A	19-10-1984
		HK 37487 A	22-05-1987
		IT 1180691 B	23-09-1987
		JP 1033164 B	12-07-1989
		JP 1550133 C	23-03-1990
		JP 60168404 A	31-08-1985
		LU 85302 A	26-10-1984
		NL 8401180 A	01-11-1984
EP 261750 A	30-03-1988	US 4726387 A	23-02-1988
		AT 91857 T	15-08-1993
		DE 3786732 A	02-09-1993
		DE 3786732 T	04-11-1993
		DK 40587 A	27-03-1988
		ES 2043648 T	01-01-1994
		JP 1775442 C	28-07-1993
		JP 4064243 B	14-10-1992
		JP 63084504 A	15-04-1988
FR 2661810 A	15-11-1991	DE 4022417 A	14-11-1991
		US 5054505 A	08-10-1991
US 5107984 A	28-04-1992	AUCUN	
US 3760820 A	25-09-1973	AR 194949 A	30-08-1973
		CA 969878 A	24-06-1975
		FR 2137751 A	29-12-1972
		GB 1349240 A	03-04-1974

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82